

Environnement

Parmi les compétences déléguées à la CCVL figure la compétence "Environnement". Celle-ci consiste à "collecter, éliminer et valoriser les déchets des ménages et déchets assimilés ; collecter et traiter les plastiques agricoles usagés ; créer, étendre et exploiter les déchetteries ; lutter contre le ruissellement des eaux et l'érosion des terres et sauvegarder, protéger et mettre en valeur les espaces naturels sensibles".



La CCVL intervient pour entretenir les chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Ces interventions sont confiées aux brigades vertes, mises à disposition par le Conseil Général du Rhône, dont l'action a été développée au cours des dernières années. En effet, une équipe est affectée 4 jours par semaine depuis trois ans, sur notre territoire.

Cette intervention relève de la compétence environnement de la CCVL, en complément du cœur de sa mission : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, la CCVL a mis en place depuis 10 ans la collecte sélective des déchets ménagers recyclables. Deux caisses (vertes et bleues) ont ainsi été mises en place dès 1995 pour assurer le ramassage du verre et du papier. Une caisse supplémentaire, jaune (pour les boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnets et bouteilles en plastique), a été ajoutée en 1999.

L'instauration et le renforcement du tri sélectif ont été les points forts de ces 10 dernières années. Il faut en effet accompagner les principes décidés au niveau national et européen (pollueur payeur) et respecter les réglementations (mises aux normes des installations, sécurité des travailleurs), le tout en limitant le plus possible la pression fiscale et en apportant le meilleur service aux usagers.

La CCVL participe ainsi à l'amélioration du cadre de vie de chacun.

Le choix de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place de la taxe pour financer ce service répond à une recherche d'équité et à la volonté de la CCVL de lier le montant dû au volume de déchets produits. Les parts affectées instaurent une charge plus importante pour les gros producteurs, tout en permettant un soutien aux familles nombreuses.



Dans le même temps, afin d'améliorer le service rendu à la population, des aires de stockage des déchets ou des aires de retournement des camions ont été créés pour certaines voies difficiles.

Plus spécifiquement, la collecte des déchets ménagers spéciaux, ainsi que celle des déchets d'activités de soins, piles et cartouches d'encre ont été mis en place au fil des années.

La déchetterie intercommunale, créée en 1996 à Vaugneray, a régulièrement été réaménagée. Après son agrandissement et sa mise aux normes, son accès et son règlement ont été modifiés en 2006. Aujourd'hui, pour un particulier, seuls le fibrociment d'amiante et les pneus usagés sont payants. Dans le même temps, l'accès au pont bascule, situé à proximité de la déchetterie, est devenu gratuit.



La déchetterie intercommunale, de plus en plus fréquentée tant par les particuliers que les professionnels, est devenue un levier incontournable de l'intervention de la CCVL qui a permis notamment de résorber les décharges sauvages.



La collecte des plastiques agricoles a été instaurée depuis 2002 pour les agriculteurs de notre territoire. Ceci leur permet d'évacuer gratuitement leurs déchets grâce à une filière spécifique. •

**Françoise Rozier,
Vice-Présidente**

